Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

Année 2011

n° spécial

N° 47

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Cimetières	1
Croix de fonte	2
Epitaphes	3
Harivel, granitier	3
René Rivière, granitier	4

Sommaire :

- Ce numéro spécial est entièrement consacré au patrimoine funéraire. Les sujets abordés, certes incomplets, abordent quelques aspects, comme par exemple :
- le traitement des surfaces dans les cimetières
- un important article sue la disparition des croix et monuments funéraires de fonte dans la revue de la Sauvegarde de l'art français
- Quelques épitaphes, certes consacrées à des ecclésiastiques mais révélatrices de toute une sensibilité
- Le savoir-faire de granitiers dont les monuments occupent une place importante dans nos cimetières.

Des cimetières qui se mettent au vert

Les cimetières avec leurs larges allées bien encaissées de gravier blanc où ne pousse pas le moindre brin d'herbe, synonymes de propreté, à l'ancienne, le sont trop souvent au moyen de copieux arrosages de désherbants et autres produits phytosanitaires polluants. Ces lieux figurent même parmi les plus pollués de nos espaces publiques. Ces belles allées sont parfois traitées dans le plus grand respect de l'environnement. Ca ne se soit pas, mais une panoplie de moyens est offerte aux élus municipaux chargés de mettre à la disposition des agents chargés de l'entretien, des dispositifs sans danger pour eux-mêmes et ceux qui fréquentent les espaces publics. Qu'est-ce qu'un cimetière propre ? Il n'est pas rare de voir l'éternelle panoplie des nombreux nettoyeurs de tombes se composant d'outils aratoires, très utiles, d'eau de javel, totalement à proscrire, de désherbants, chiffons. La perception de la propreté dans nos mentalités se traduit par des surfaces totalement stériles. EDDEN (élus pour un développement durable en Normandie) sensibilise les collectivités locales à des gestions différenciées afin que les cimetières se mettent au développement durable. La ville de Cherbourg-Octeville gère

cinq cimetières. Elle a décidé de réduire les allées, de remplacer le gravier par de la terre dans les allées peu fréquentées, de couper le gazon, faire des semis de fleurs. Cent quarante-quatre autres collectivités bas-normandes, signataires de la charte, se sont engagées à réduire la nocivité de ces lieux où les infiltrations de produits sont plus à craindre compte tenu des sols instables et vont polluer les sources. Renforcer les surfaces vertes apporte davantage de sérénité en ces lieux fortement minéralisés, les planter d'arbres et d'arbustes caducs et persistants dans un contexte paysager facilite l'intimité et le recueillement des familles et donne le sens du beau et du paisible. Cela induit de nouveaux comportements dans le cadre d'une gestion végétale des cimetières et de mise en valeur patrimoniale des sites funéraires. L'être humain pollue toute sa vie et même après sa mort. Son cercueil, de bois massif est couvert de vernis et autres peintures toxique à l'origine d'émissions importantes de CO^2 et qui endommagent les nappes phréatiques. Les crémations quant à elles ne sont pas plus écologiques, le cercueil en bois se consomme en deux heures environ, nécessite d'importantes quantités de gaz et génèrent des émissions nocives. Des alternatives de gestion des espaces publics voient le jour, les jardiniers réfléchissent et la perception de la propreté dans les cimetières évolue. Cette notion de propreté plus respectueuse de l'environnement, tente à s'imposer.

L'art industriel en fonte : un patrimoine menacé dans nos cimetières

Chacun le sait, le patrimoine funéraire en fonte est l'héritage le plus menacé dans nos cimetières. Peu de croix, en raison de leur état rouillé, trouvent grâce aux yeux des commissions des Conseils municipaux, même si la structure est en parfait état de conservation. La rouille est synonyme d'abandon pour le contemporain. J'ai eu connaissance par **Jean-Pierre Ehrmann**, animateur de notre groupe national « **cimetières, mémoire des lieux de la SPPEF**» qui m'en a transmis copie, d'une communication publiée dans la revue de la Sauvegarde de l'Art français. Ce très intéressant article est centré sur la problématique de la gestion des cimetières ruraux et de la problématique des croix de fonte qui les jalonnent encore nombreuses sur la plupart des sites funéraires. Monsieur **Jean-René Gaborit**, Conservateur général honoraire du patrimoine, est l'auteur d'un article récemment publié dans la revue 22 sous le titre « **un patrimoine menacé : les cimetières ruraux** ». Je n'hésite pas à vous en transmettre quelques passages sélectionnés. ***« Il n'est pas rare, lorsque les instances de la sauvegarde de l'Art français examinent un dossier de demande de subvention pour la restauration, voire le sauvetage, d'une église, que la présence, à côté ou tout autour de l'édifice concerné, d'un cimetière ancien soit prise en considération comme un élément favorable à l'octroi d'un soutien financier. Traditionnellement attentive à l'insertion des édifices dans leur environnement, la Sauvegarde est même intervenue naguère pour empêcher l'anéantissement de l'un de ces cimetières ruraux dont le remplacement par un parc de stationnement «était en projet »*** - « ***Une menace de toute autre ampleur pèse actuellement sur l'ensemble des cimetières anciens, menace qui se concrétise quotidiennement, entraînant la destruction des tombes anciennes et modifiant profondément l'aspect des lieux. Des monuments funéraires, souvent il est vrai très modestes, mais dont l'intérêt était parfois loin d'être négligeable, sont ainsi irrémédiablement détruits : ils témoignaient pourtant, à leur manière, d'usages funéraires parfois propres à une région.*** » - « ***Bien souvent ce n'est pas tant la valeur artistique d'un monument funéraire que la personnalité du défunt qui y est inhumé qui est prise en considération dans la décision de protéger une sépulture.*** »- « ***Les cimetières ruraux sont par leur nature même des espaces protégés que ne menacent ni le vandalisme ni les excès de la vie moderne. La multiplication des stèles funéraires réalisées, selon des modèles très stéréotypés, dans des matériaux qui, par leur nature et surtout leur couleur, contrastent fortement avec ceux traditionnellement employés dans les diverses régions, ont cependant, lentement mais peut-être inévitablement, entraîné une transformation profonde de l'aspect de ces cimetières. Ce n'est pas là pourtant le seul danger qui les menace.*** »-« ***Afin de répondre à diverses obligations, de très nombreuses municipalités ont entrepris une vérification de la totalité des concessions de leur cimetière et ont pu en conclure qu'un grand nombre d'entre elles, et dans certains cas la très grande majorité, pouvaient être considérées comme en déshérence et que leur emplacement pouvait être concédé à deux nouveaux titulaires, évitant ainsi les inconvénients et les frais d'un agrandissement ou d'un transfert partiel du cimetière.*** »-« ***Dans la pratique, il semble que dans certains cas, quelques sépultures non revendiquées par des ayants droit, et donc légalement abandonnées, aient été épargnées : pierres tombales avec épitaphe d'anciens maires de la commune, tombes de prêtres ayant desservi la paroisse… Des règles particulières s'appliquent aussi aux tombes dont l'inscription porte la mention « mort pour la France ». Mais les tombes anonymes et les monuments funéraires modestes furent et sont encore actuellement impitoyablement détruits, donnant parfois à une large partie de certains cimetières, au mieux l'aspect d'un champ labouré au pire, celui d'un terrain vague.*** «-« ***Il est une catégorie qui a été fort peu épargnée, les croix de fonte, plus ou moins décorées, si nombreuses dans beaucoup de cimetières qu'à peine les remarque-t-on et qui sont cependant des exemples d'une industrie d'art caractéristique du XIXe siècle. Néanmoins il faut souligner l'engagement d'un certain nombre de petites structures associatives telles que l'association pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine en val de Sienne en Normandie, dont l'action s'est révélée efficace*** ». L'analyse de ce spécialiste du patrimoine ne peut que conforter le rôle et l'action des quatre bénévoles de la commission cimetière de l'association : **Marie-Thérèse Cueff**, **Edgar Leblanc**, **Colette Mondin** et moi-même. Cette sensibilisation trouve écho au sein de la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche. Une deuxième tranche de restauration du patrimoine funéraire en fonte, selon les mêmes critères d'exemplarité, va s'imposer compte-tenu des opérations menées dans les cimetières locaux.

Quelques épitaphes sélectionnées

Saint-Vigor-des-Monts: Une épitaphe gravée sur la tombe de l'abbé Lainé vue sur la dalle de granit et croix pédiculée en granit bouchardé cubique en arrière indépendante dans le cimetière de Saint-Vigor-des-Monts à proximité de la croix dudit lieu « CI GIT LE CORPS DE M^E N LAINE NE 1810 / A SAULTCHEVREUIL / MORT CURE / DE ST VIGOR 1864 / INSTRUIT / ZELE CHARITABLE / FECIT ET DOCUIT / ICI RESPECT ET PRIERE / CONCESSION A PERPETUITE ».

La Haye-Bellefond : sur la stèle dressée au pied du mur latéral du chœur sur la tombe de l'abbé Vimard. Sur l'avers « CI GIT / LE CORPS DE L L VIMARD / ANCIEN CURE / DE ST VIGOR / NE A DOMJEAN ET DECEDE CURE / DE LA HAYE BELLEFOND / LE 1ER JOUR DE L'AN 1865 / AGE DE 67 ANS / DE PROFUNDIS ». Sur le revers « HUMBLE ET MODESTE / IL A FUI LES HONNEURS ».

Le Mesnil-Amand : Un tombeau sarcophage en calcaire de Montmartin ou marbre porte une croix pédiculée de marbre blanc illustrée d'un calice gravé. Epitaphe « A LA MÉMOIRE DE / L'ABBE L SAVARY / NE A MONTHUCHON /LE 6 MAI 1815 / CURE DU MESNIL AMAND / DEPUIS LE 6 MAI 1868 / SUBITEMENT RAVI A LA TENDRESSE DE SA MERE ET DE SA NIECE / ET A LA VENERATION DE SES PAROISSIENS / EN LA FETE DE LA NATIVITE / DE LA BE MARIE / LE 8 7BRE 1877 / DE PROFUNDIS ».

Pierre, Auguste Harivel, granitier à Coulouvray-Boisbenâtre

Sept sarcophages en granit de taille sont façonnés selon des critères identiques. Nous serions tentés à les comparer de se dire qu'ils furent œuvre commune d'un seul et même tailleur de pierre. Le sont-ils ? Commençons par comparer les années de décès des défunts sur lesquels ont été posés ces exceptionnels monuments funéraires : Fizel (Jacques, Victor) 1889 à Montbray—Gendrin-Dumesnil (Alexis) 1871 à Avranches—Michel de Lépiney (Charles) 1875 à Sainte-Cécile—Michel de Lépiney (Marie) 1871 à Sainte-Cécile—Michel de Lépiney (Jean-Baptiste) 1886 à Sainte-Cécile—de Campion (Honorine) veuve de Godefroy-de-Ponthiou 1854 à Percy.

Il y en a peut-être d'autres mais déjà ces six sarcophages amènent réflexion. Trente-cinq années séparent le plus ancien décès du plus récent entré dans un des tombeaux (1er des décédés d'une concession). On peut raisonnablement penser qu'ils furent œuvre d'un seul et même tailleur de pierre. Deux d'entre eux sont signés : à Montbray le tombeau sarcophage et haute croix fleurdelisée en granit posée sur un dé. Epitaphe « à la mémoire / de Victor / Fizel / décédé / le 21 août 1889 / âgé de 50 ans / de profundis / CP / Mme Vve Fisel / née C Morel / 1843-1923 / signé Harivel à Coulouvray. Un obélisque surmonte le sarcophage de Gendrin-Dumesnil à Avranches fait par le tailleur de Pierre, Auguste Harivel de Coulouvray. L'épitaphe révèle ceci « sépulture / de M. Alexis / Gendrin / Dumesnil / notaire / juge de paix / membre du / Conseil / général de / la Manche etc. / né à Percy le / 16 octobre 1780 / décédé dans / sa 91e année ». Une signature de l'artisan précise « fait par Auguste Harivel, tailleur de pierre au bourg de Coulouvray ».

A Sainte-Cécile, les quatre sarcophages Quatre tombeaux de granit bouchardé, aux sarcophages tectoniques, de la famille de Lepiney sont alignés et constituent un intéressant ensemble architectural et historique. 1°) à la mémoire de Charles, Michel-de-Lépiney, chevalier de la Légion d'honneur, 43 ans maire de ce lieu, 22 ans 1er suppléant du juge de paix et délégué cantonal 21 ans, né en 1794 et décédé en 1875. 2°) dans ce caveau repose le corps de Melle Marie, Michel-de-Lepiney, née le 26 juin 1791 et décédée le 3 avril 1871. Pour honorer ses vertus et ses œuvres de charité, elle a fait don de deux rentes perpétuelles : 200 francs pour les pauvres et cent francs à la fabrique. 3°) ce sarcophage est dépourvu d'épitaphe. 4°) ici repose le corps de monsieur Jean-Baptiste Michel-de-Lepiney, ancien notaire, maire de cette commune, décédé le 31 janvier 1886 dans sa 84ième année. Priez Dieu pour lui.

A Percy le sarcophage attribué à madame Céleste, Honorine de Campion, veuve de Jean-Louis, Pierre de Godefroy de Ponthiou, qui s'éteint à Avranches le 20 avril 1854. Elle était âgée de 84 ans. Son père n'était autre que Félix, Amant de Campion, chevalier, seigneur patron de Percy en sa portion et sa mère, noble dame Catherine, Charlotte, Céleste de la Mare. Son parrain était Messire Jean-Pierre Anne Letellier de Montaure, seigneur et patron de Beaucoudrey et sa marraine, Anne, Françoise de Campion, de Moyon. Elle fut inhumée dans le cimetière de Percy. Madame Céleste Honorine de Campion, veuve de M de Godefroy, demeurant à Avranches, demande à bénéficier dans le cimetière d'une concession de 4,50 x 3 mètres (soit 13,50 m^2). Mais elle n'ira pas au bout de sa demande selon la municipalité. Ses héritiers de la famille de Mansiny obtiennent le 5 novembre 1854 une concession de plus de 3 mètres afin d'ériger un monument à la mémoire de madame de Godefroy. Un tombeau néogothique se dresse sur sa sépulture. Toute identification a disparu, mais le monument néogothique créé et signé par l'architecte Cheftel d'Avranches en 1855 est plus que probablement lié à cette défunte. Sa fille, madame de Mansiny. Tous ces monuments sont taillés de la même main, présentent en tout cas le même savoir-faire. Il est fort possible que des familles conservent de la documentation sur les commandes et sur ce granitier.

Association de sauvegarde
et de valorisation
du patrimoine
en val de Sienne

34 rue du docteur Regnault,
50450 Hambye

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Lechefresne.fr

L'association est fédérée à :
La Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie ;
La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;
La Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux ;
La commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche ;
La Fédération nationale des moulins de France.

René Rivière, un industriel du granit à Villedieu

On a quelques idées sur l'activité industrielle de l'entreprise de granits « René Rivière » de Villedieu. De nombreux cimetières locaux conservent de magnifiques tombeaux créés par ses soins et notamment ceux aux troncs écotés. Mais les archives, compte-tenu de l'histoire, nous renseignent peu. L'entreprise connu un essor local important dans les années 1920 avec l'érection des monuments commémoratifs dans les communes. De nombreuses communes du val de Sienne ont signé des marchés avec le granitier. Un atelier important avait été créé à Villedieu. Le conflit social de 1936, à l'origine du licenciement des ouvriers, permet de connaître un peu mieux cette entreprise.

Qui était René, Louis Rivière ?

Il est né le 16 mars 1887 à Gathemo, une commune connue pour ses carrières de granit dans le canton de Sourdeval, de Louis, Jacques, tailleur de pierre, et de Zénaïde, Léontine Lemarié. Le couple habitait le bourg. Il fait son service militaire entre 1908 et 1910 sous le matricule 593. René Rivière se marie à Paris le 26 janvier 1911, dans le 3e arrondissement, à Madeleine, Marie Barbé native de Sourdeval-la-Barre le 25 janvier 1880. René Rivière est connu à paris comme granitier. Entré dans l'armée de réserve il est mobilisé le 4 août 1914 et se trouve libéré le 5 avril 1919. Il se fixe au Gast pendant quelques années et où le couple donne naissance à trois filles, Jeanne, Yvonne née le 25 novembre 1911 ; Claire, Geneviève née le 7 mai 1913 et Suzanne, Hélène née le 23 août 1914. Toutes les trois sont mariées et vivent à Paris au décès de leur père.

La famille s'installe ensuite à Villedieu à partir de 1919. Un atelier industriel dépendant de la communauté de biens Rivière-Barbé y est construit en 1920 sur une parcelle cadastrée 13p de la section A de 86 ares et 48 centiares, borné au nord par le cimetière de Villedieu, au sud les propriétés Chavel et Guillard et à l'est, l'ancienne route nationale de Caen. Ce même terrain sera mis en vente en 1937 et l'acte précise « ***que les vendeurs font observer que les bâtiments et constructions industrielles existant sur le terrain à vendre sont la propriété exclusive du locataire et que par conséquent seul le terrain est à vendre*** ». L'entreprise connu un important développement puisque l'on trouve des ateliers à Villedieu, Bayeux, Caen. Les signatures de monuments érigés portent la dédicace « René Rivière / granits / Villedieu / Bayeux / Caen ».

René, Louis Rivière, domicilié à Paris au 7 rue Henri Poincaré, décède le 13 juillet 1947 au faubourg Saint Antoine. Le granitier avait encore au moment de son décès une parcelle de terrain en propriété, route de Caen, de 86 ares 48 centiares (section A / 13p). Les dommages de guerre affectés au bâtiment industriel seront cédés par les héritiers à Alice, Florentine Lacroix, cultivatrice, demeurant au village de la Douve à Percy pour la somme de 278703 francs le 10 octobre 1955. Condamné par jugement du 26 juin 1934 du tribunal correctionnel d'Avranches, à trois fois 5 francs pour "infraction au code du travail" commis le 21 mars 1934, art. 4, alinéa 1-2 décret du 12 août 1925 194 du code d'instruction criminelle, 165, 166 du code du travail. Et comme me l'écrit Janjac Leroy : Cela serait-il le début de ses ennuis de 1936 ?Voici le procès-verbal de l'audience de conciliation du 28 juillet 1936 en justice de paix de Villedieu. *Affaire syndicat ouvrier / M Rivière. L'an mil neuf cent trente-six le vingt-huit juillet, treize heures, à l'audience de conciliation. Etaient présents : MM Melkins, Tillard (Paul), Guilherme (Joseph), Marie (Ernest), Marquès (Manuel), Marquès (Albert), Nuzes (Julien), Debroize (Marcel), Pernelle (Robert), Fiora (Ejidio), Nunez (Nicolas), Lemesle (Marcel), Bouley (Louis), Lazzaro (Fuido), Zamoni (Antonio), Lazzaro (Albert), Nunez (Théodore), Guilherme (Emmanuel), Chauvin (Georges), Souzat, Harevin. Tous ouvriers granitiers au service de M René Rivière industriel demeurant à Villedieu représentés par M Marie Ernest ouvrier polisseur, secrétaire du syndicat des granitiers, assisté de Lechevalier avocat inscrit au barreau de Saint-Lô. Et M René Rivière industriel demeurant à Villedieu, patron, représenté par M Lecarpentier directeur de l'entreprise Rivière demeurant à Villedieu, son mandataire. Les ouvriers de M Rivière requérants par M Lechevalier ont expliqué que M Rivière pour fermeture de se ses ateliers pour cause qu'il n'avait plus de travail leur a remis un certificat de cessation le 25 juillet, libre de tout engagement en les réglant de leurs salaires, mais qu'il s'est refusé au paiement des vacances, objet de la loi du 20 juin dernier, qu'ils réclament le paiement des vacances sous les conditions établies par la loi offrant d'accorder le délai de fin septembre pour le paiement. M Lecarpentier pour M Rivière déclare que parmi les demandeurs, le sieur Harevin, n'a pas le délai de présence nécessaire pour obtenir un congé payé, que d'autres n'ont que le temps pour obtenir un congé payé d'une semaine, et d'autres ont plus d'un an de présence pour obtenir quinze jours comportant au moins douze jours ouvrables.*

A suivre...

Textes et images de Jacky Brionne